



## ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° DS 2021-67

### DECISION N° DS 2021-67 DU 28/10/2021 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

#### Le Président

Vu le Code de la santé publique, notamment son article R.1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement Français du Sang,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation est donnée à Monsieur Thierry SCHNEIDER, Directeur de la mission des affaires internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Établissement Français du Sang, la convention de partenariat stratégique et financier entre l'Établissement Français du Sang et l'Agence Française de Développement.

**Article 2** – La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 28/10/2021,

**François TOUJAS**  
Président de l'Établissement Français du Sang